

DÉLIBÉRATION N°2026-03-20-14
CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Michael DE SMET ; Landry FAUCON ; Emilie GILABERT-MUNOZ ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Jean-Michel SIARD.

Absents excusés : Laure BOUDON donne procuration à Nathalie BERNARD ; Dominique CHESNEAU donne procuration à Norbert PERRIN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Emilie GILABERT-MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

Objet : Election de l'adjoint(e)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 qui stipule :
« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Considérant la candidature de madame Monique ALLÈGRE,

1er tour de scrutin

Nombre de votants : 11
Nombres de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :
– Monique ALLÈGRE 11 voix (onze)

Madame Monique ALLÈGRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe au maire.

La secrétaire
Emilie GILABERT-MUNOZ

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 24 MARS 2026
Affiché le 24 MARS 2026